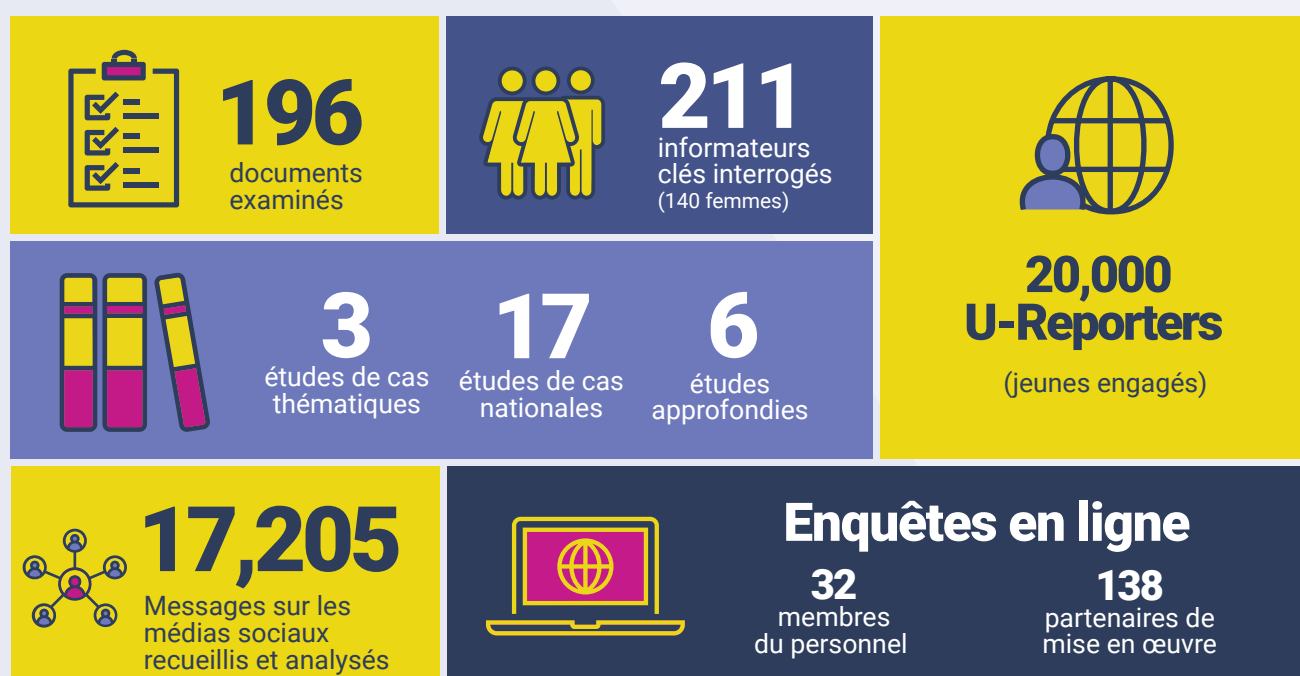


Résumé | Lire le rapport complet sur unfpa.org/evaluation

CONTEXTE

L'objectif de l'évaluation conjointe est d'évaluer les contributions du programme aux résultats de la phase III du Programme conjoint sur l'abandon des mutilations génitales féminines (2018-2021). L'évaluation vise à informer la conception de l'après-Phase III du Programme Conjoint dans le cadre de l'Agenda 2030 pour le développement durable.

CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES



FAITS MARQUANTS

- Le Programme Conjoint continue d'être une réponse stratégique et pertinente de l'UNFPA et de l'UNICEF au problème mondial des mutilations génitales féminines (MGF).
- La conception de la Phase III a reconnu de manière appropriée l'importance de **mettre à l'ordre du jour les MGF sur l'agenda politique des entités régionales, et de soutenir les systèmes de redevabilité.**
- Le Programme Conjoint a fait évoluer son travail pour soutenir les **environnements juridiques et politiques nationaux**, selon le contexte. Le développement de plans d'action nationaux chiffrés et de fonctions de suivi a progressé, bien que plus lentement que prévu.
- La conception de la phase III reconnaît l'importance de travailler sur des questions complexes, qui reflètent la modification des pratiques, en particulier la **médicalisation des MGF et les MGF transfrontalières.**
- La **conception du Programme Conjoint est résolument sensible au genre** et cela se reflète dans une grande partie, mais pas dans la totalité, du travail opérationnel. Il y a également une aspiration claire pour une approche transformatrice de genre, s'attaquant aux moteurs sous-jacents de l'inégalité de genre, mais une compréhension claire de la façon dont elle se traduit en un changement de norme sociale est nécessaire.

- La **coordination des programmes relatifs aux MGF et au mariage des enfants est variable**, et il est largement reconnu qu'une plus grande cohérence est nécessaire pour refléter les liens existant dans la pratique dans différents contextes.
- Le Programme Conjoint a contribué à l'amélioration de la qualité et de la disponibilité des **services pour les survivants** dans les zones d'intervention, ainsi qu'au renforcement des capacités en matière de prévention et de soins, bien que la rotation élevée du personnel constitue un défi.
- Le Programme Conjoint s'est **adapté efficacement à COVID-19** dans la programmation, et a contribué à la compréhension globale de l'impact de COVID-19 sur les MGF.
- Actuellement, les **MGF ne sont pas suffisamment prises en compte dans les systèmes et programmes humanitaires**, avec un accès limité aux services pour les survivants des MGF dans les contextes humanitaires.
- Étant donné que les moyens requis pour atteindre la cible 5.3 de l'objectif de développement durable (ODD) d'abandon des MGF vont bien au-delà de la mise en œuvre des programmes, des **efforts louables ont été déployés pour atteindre les pays ne participant pas au Programme Conjoint**.

RECOMMANDATIONS AU PROGRAMME COMMUN UNFPA/UNICEF

- 1 Continuer à renforcer la politique mondiale et les stratégies de plaidoyer afin d'accélérer les efforts pour atteindre la cible de l'ODD visant à mettre fin aux MGF d'ici 2030.
- 2 Formuler clairement et convenir que la programmation des MGF aspire à être transformatrice de genre et reconnaître que cela s'aligne sur les approches et les forces comparatives des deux agences.
- 3 Développer une stratégie globale qui articule ses rôles dans le renforcement de l'engagement politique et l'amélioration des systèmes de redevabilité, en élargissant les progrès régionaux, nationaux et sous-nationaux à ce jour.
- 4 Dans les pays où les gouvernements nationaux sont confrontés à des situations complexes relevant des MGF, telles que la médicalisation, continuer à s'appuyer sur les résultats obtenus jusqu'à présent.
- 5 Continuer à plaider pour des cadres juridiques et politiques nationaux entièrement financés.
- 6 Renforcer les liens avec d'autres domaines d'activités, en particulier le mariage des enfants, en permettant de s'attaquer aux origines communes de ces deux pratiques néfastes.
- 7 Développer une approche humanitaire spécifique dans la conception de l'après-Phase III, y compris un plaidoyer mondial pour inclure les MGF et les mettre en lumière dans les directives et les normes minimales mondiales sur la violence sexiste dans les situations d'urgence.
- 8 Utiliser les déclarations publiques d'abandon comme indicateur de progrès.

